

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à quatorze heures, le Comité Syndical, s'est réuni à l'Hôtel d'Orléans à Albi, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :
13 septembre 2022

Date d'affichage :
13 septembre 2022

Nombre de délégués en exercice : 60

Délibération n° : 19092022 /5.2

Nombre de voix délibératives :
42 : Délibération n°1 et n°2.1
44 : Délibérations n° 2.1 à n° 6.7

Membres titulaires présents : 35

Alain ASTIE (pouvoir de Didier GAVALDA), Denis BAYLE, Jacques BIAU (pouvoir de Pierre ESCANDE), Alain BOUISSET, Sylvain CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Jean-Marc FEDOU, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Christian HAMON, Frédéric ICHARD (pouvoir de Michel BUFFEL), Xavier ICHARD, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX (pouvoir de Vincent COLOM), Didier MAHOUX (pouvoir de Patrice JACQUET), Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER (pouvoir de Franck MONNERET), Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Michel SABLAYROLLES (pouvoir de Jean-François FALGAYRETTES), Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membres titulaires représentés : 2

Christian CAYRE (représenté par Jean-Louis ROUSSEL), Elian COMENT (représenté par Martine HOUDET).

Membres suppléants présents : 2

Jean-Louis ROUSSEL (représente Christian CAYRE), Martine HOUDET (représente Elian COMENT).

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 7

Michel BUFFEL (pouvoir à Frédéric ICHARD), Vincent COLOM (pouvoir à Nicolas LEROUX), Didier GAVALDA (pouvoir à Alain ASTIE), Pierre ESCANDE (pouvoir à Jacques BIAU), Jean-François FALGAYRETTES (pouvoir à Michel SABLAYROLLES), Patrice JACQUET (pouvoir à Didier MAHOUX), Franck MONNERET (pouvoir de Daniel MAYNADIER).

Membres titulaires excusés : 16

Jean-Paul ALRAN, Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Michel FARENC, Sylvain FERNANDEZ, Serge GAVALDA, Emile GOZE, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Alain LEMONNIER, Marc MADERN, Noël MEYSSONNIER, Jean-Paul RAYSSAC, Jacques SALVETAT, Mickaël VIATGE.

Objet : Plan Corps de Rue Simplifié – Mise en œuvre

Monsieur le Président rappelle que le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) est un fond de plan cartographique à haute précision destiné à servir de support topographique échangeable et mutualisable pour satisfaire à la législation en vigueur et notamment l'arrêté du 15 février 2012 en application de la réforme anti-endommagement des réseaux enterrés, ou décret DT-DICT.

Il précise que les objectifs du PCRS sont :

- Améliorer la précision du repérage des réseaux pour éviter les accidents,
- Constituer une base de données structurée et normalisée,
- Optimiser les coûts portés par chacun des acteurs en mutualisant,
- Partager un fond de plan unique,
- Fiabiliser les échanges d'informations entre les acteurs.

Monsieur le Président ajoute que le SDET – TE 81 vient de se prononcer favorablement, conformément à ses statuts, de devenir Autorité Publique Locale Compétente à la maille départementale dans ce domaine, dans le cadre de ses activités accessoires.

De plus, il ajoute que le Ministère de la transition écologique a mandaté, à l'échelle nationale, l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) pour assurer une position de référent en

apportant un accompagnement technique, organisationnel et un cadre financier facilitant l'acquisition initiale du PCRS.

Monsieur le Président explique que la constitution de cette première couche (primo relevé) s'effectuera avec l'assistance technique du délégué régional de l'IGN. Il ajoute que l'ordre de grandeur de coût de ce primo relevé s'élèvera à 1 000 000 d'euros et que le plan de financement selon les modalités actuelles pourra se présenter ainsi :

- Feder (50 à 60 %)
- IGN (environ 50 000 €)
- SDET et Enedis reste à charge dans le cadre d'une convention de partenariat.

Monsieur le Président précise que la constitution de ce primo relevé serait faite de concert avec l'IGN, afin d'avoir des résultats efficients autant en termes techniques, financiers que juridiques.

Il explique qu'un poste en équivalent temps plein sera à prévoir et à intégrer dans le coût global du primo relevé pour les deux premières années de réalisation de ce travail.

Monsieur le Président souligne qu'au regard des montants financiers à engager pour ce primo relevé, celui-ci ne sera conduit qu'à la condition du respect du plan de financement ci-dessus, dont à minima l'obtention du fond FEDER.

Ainsi, et cela dans un but de mettre en œuvre de façon pertinente et cohérente ce dossier, Monsieur le Président propose au Comité syndical d'adhérer à l'association régionale dédiée à l'information géographique d'Occitanie OpenIG.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (deux (2) abstentions de M. ESQUERRE et de M. MAHOUX) :

- **Décide** d'adhérer à l'association régionale dédiée à l'information géographique d'Occitanie OpenIG.
- **Autorise** le Président à instruire l'ensemble des dossiers de demandes de financement, de fonds dont notamment le dossier permettant l'obtention des fonds Feder.
- **Autorise** le Président à instruire l'ensemble des démarches et études nécessaires à la bonne instruction du PCRS.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 19 septembre 2022

Le Président,
M. Alain ASTIE

